



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
6 juillet 2010  
Français  
Original: anglais

---

### Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

#### Treizième session

Bonn, 2-6 août 2010

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

#### Questions d'organisation

#### Adoption de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire annoté

#### Note du Secrétaire exécutif\*

## I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux de la session;
3. Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.
4. Questions diverses.
5. Rapport de la session.

## II. Contexte

1. À la reprise de sa quatrième session, le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto est convenu de soumettre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) à sa cinquième session, pour adoption, les résultats des travaux qu'il a entrepris en vue d'étudier les engagements des Parties visées à l'annexe I de la Convention

---

\* Le présent document a été soumis tardivement en raison du laps de temps très court entre les douzième et treizième sessions du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.

pour les périodes ultérieures comme suite au paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto<sup>1</sup>.

2. La CMP, dans sa décision 1/CMP.5, a demandé au Groupe de travail spécial de remettre les résultats des travaux menés conformément à la décision 1/CMP.1 pour qu'elle les adopte à sa sixième session.

3. À sa dixième session, le Groupe de travail spécial est convenu qu'en 2010 ses sessions se tiendraient en même temps que celles du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention<sup>2</sup>.

4. À sa réunion du 17 mai 2010, le Bureau de la Conférence des Parties a décidé que la treizième session du Groupe de travail spécial se tiendrait à Bonn (Allemagne) du 2 au 6 août 2010, parallèlement à la onzième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

### III. Annotations

#### 1. Ouverture de la session

5. La treizième session du Groupe de travail spécial sera ouverte par le Président le lundi 2 août 2010 à l'hôtel Maritim à Bonn.

#### 2. Questions d'organisation

##### a) Adoption de l'ordre du jour

6. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption.

FCCC/KP/AWG/2010/8

*Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire  
exécutif*

##### b) Organisation des travaux de la session

7. *Rappel:* À sa onzième session, le Groupe de travail spécial est convenu de poursuivre ses travaux en 2010 conformément à son programme de travail. Il a en outre décidé de mettre l'accent sur l'ampleur des réductions des émissions auxquelles les Parties visées à l'annexe I devront parvenir globalement et la part que celles-ci prendront, individuellement ou conjointement, conformément à l'article 4 du Protocole de Kyoto, et de continuer d'étudier les autres questions découlant de la mise en œuvre du programme de travail, en prêtant dûment attention aux moyens d'améliorer l'intégrité environnementale du Protocole de Kyoto<sup>3</sup>.

8. Également à sa onzième session, le Groupe de travail spécial a prié son président de faire des propositions concernant l'échelonnement des travaux sur les questions mentionnées ci-dessus au paragraphe 7, eu égard au degré d'importance qui leur est attribué dans ce paragraphe<sup>4</sup>. Le Président du Groupe de travail spécial a établi une note relative au

<sup>1</sup> FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 22 c).

<sup>2</sup> FCCC/KP/AWG/2010/3, par. 21.

<sup>3</sup> FCCC/KP/AWG/2010/3, par. 20.

<sup>4</sup> FCCC/KP/AWG/2010/3, par. 27 b).

déroulement de la treizième session (FCCC/KP/AWG/2010/9). Les délégations sont invitées à consulter ce document pour avoir de plus amples renseignements sur l'organisation des travaux et prendre connaissance des propositions formulées à ce sujet.

9. Le Groupe de travail spécial se réunira en séance plénière le lundi 2 août 2010. Le Président invitera les délégations à faire des déclarations au nom des groupes de Parties. Les délégations sont priées de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales et d'en communiquer à l'avance le texte écrit aux préposés aux salles de conférence afin de faciliter le travail des interprètes. Celles qui souhaiteraient mettre le texte écrit d'une déclaration à la disposition de tous les participants devront en apporter des exemplaires à distribuer.

10. Les Parties sont invitées à se reporter au site Web de la Convention, qui donne un aperçu de l'organisation de la session, et à consulter le programme quotidien publié pendant la session, qui donne des renseignements détaillés et à jour sur le calendrier des travaux du Groupe de travail spécial.

11. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), à sa trente-deuxième session, a recommandé qu'en organisant les futures séries de sessions le secrétariat s'en tienne à la pratique consistant à prévoir au maximum deux séances simultanées de la plénière et/ou des groupes de contact, en veillant dans la mesure du possible à ce que le nombre total de séances tenues simultanément, y compris les réunions informelles, ne dépasse pas six. Il a également recommandé que le secrétariat continue, en programmant des réunions, à prendre en considération les contraintes pesant sur les délégations et évite autant que faire se peut les télescopages sur des questions similaires<sup>5</sup>.

12. À la même session, le SBI a rappelé que, dans ses conclusions antérieures, il avait recommandé que toutes les séances se terminent à 18 heures, en particulier afin de laisser aux Parties et aux groupes régionaux assez de temps pour préparer les séances qui se tiennent quotidiennement, quitte à les prolonger exceptionnellement et au cas par cas pendant deux à trois heures<sup>6</sup>.

13. Cette session du Groupe de travail spécial sera organisée conformément aux recommandations susmentionnées.

14. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à examiner et à approuver la proposition faite par le Président concernant l'échelonnement des travaux et à arrêter les modalités d'organisation de la session.

<i>FCCC/KP/AWG/2010/8</i>	<i>Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2010/9</i>	<i>Note relative au déroulement de la treizième session. Note du Président</i>

### **3. Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto**

15. *Rappel*: Le Groupe de travail spécial, à sa douzième session, a rappelé la décision 1/CMP.5 et a réaffirmé qu'il s'emploierait à remettre les résultats des travaux effectués en application de la décision 1/CMP.1 à la CMP pour adoption à sa sixième session.

<sup>5</sup> FCCC/SBI/2010/L.21, par. 16.

<sup>6</sup> FCCC/SBI/2010/L.21, par. 17.

16. Le Groupe de travail spécial a rappelé en outre que, vu la nature itérative de son programme de travail, il axerait ses travaux en 2010 sur les questions énumérées aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 49 du document FCCC/KP/AWG/2008/8 et qu'il continuerait aussi d'étudier celles qui figurent à l'alinéa *c* du paragraphe 49 du même document.

17. Également à sa douzième session, le Groupe de travail spécial a demandé au secrétariat d'organiser avant sa treizième session, sous réserve de la disponibilité de ressources supplémentaires, un atelier d'avant-session sur la comptabilisation de la gestion des forêts, portant notamment sur toutes les nouvelles informations disponibles, en tenant compte des progrès accomplis à la douzième session en ce qui concerne l'utilisation de niveaux de référence.

18. Le Groupe de travail spécial, à la même session, a pris note des observations des Parties sur la documentation propre à faciliter les négociations, présentées dans le document FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.1. Il a invité les Parties à communiquer au secrétariat, d'ici au 12 juillet 2010, leurs avis sur le document pour examen à sa treizième session, en vue d'en faciliter la mise à jour au moins deux semaines avant sa quatorzième session. Ces communications ont été rassemblées dans un document de la série MISC en vue de leur examen par le Groupe de travail spécial à sa treizième session<sup>7</sup>.

19. Afin de continuer à progresser dans ses travaux consacrés aux questions mentionnées au paragraphe 7 ci-dessus, le Groupe de travail spécial, à sa douzième session, a demandé au secrétariat:

a) D'actualiser le document FCCC/KP/AWG/2010/INF.1 en utilisant les données et informations figurant dans les observations mentionnées au paragraphe 29 du document FCCC/KP/AWG/2010/7<sup>8</sup>;

b) D'actualiser le document FCCC/TP/2010/2 en s'appuyant sur les informations reçues des Parties et les travaux menés par le Groupe de travail spécial à sa douzième session<sup>9</sup>.

20. Le Groupe de travail spécial a également demandé au secrétariat d'organiser à sa treizième session, sous la conduite de son Président et en prenant en considération les observations des Parties mentionnées à l'alinéa *a* du paragraphe 29 du document FCCC/KP/AWG/2010/7 ainsi que les échanges de vues qui ont eu lieu à sa douzième session, un atelier consacré à l'ampleur des réductions des émissions auxquelles les Parties visées à l'annexe I devront parvenir globalement et à la part que celles-ci y prendront, individuellement ou conjointement. Les Parties ont été invitées à communiquer au secrétariat, si possible pour le 2 juillet 2010, leurs observations sur les sujets devant être examinés et les organisations/experts à inviter à l'atelier. Ces communications ont été rassemblées dans un document de la série MISC en vue de leur examen par le Groupe de travail spécial à sa treizième session<sup>10</sup>.

21. Le Groupe de travail spécial a également invité les Parties à soumettre au secrétariat, si possible pour le 2 juillet 2010, des propositions visant à examiner les incidences des questions énumérées dans le programme de travail du Groupe de travail spécial, comme indiqué à l'alinéa *c* du paragraphe 49 du document FCCC/KP/AWG/2008/8, concernant l'ampleur des réductions des émissions auxquelles les Parties visées à l'annexe I devront parvenir globalement et la part que celles-ci y prendront, individuellement ou

---

<sup>7</sup> FCCC/KP/AWG/2010/MISC.5.

<sup>8</sup> FCCC/KP/AWG/2010/INF.2.

<sup>9</sup> FCCC/TP/2010/3.

<sup>10</sup> FCCC/KP/AWG/2010/MISC.2.

conjointement. Ces communications ont été rassemblées dans un document de la série MISC en vue de leur examen par le Groupe de travail spécial à sa treizième session<sup>11</sup>.

22. Le Groupe de travail spécial a par ailleurs invité les Parties visées à l'annexe I qui sont en mesure de le faire à communiquer au secrétariat, d'ici au 2 juillet 2010, les nouvelles données et informations disponibles sur l'utilisation qu'elles prévoient de faire au cours de la prochaine période d'engagement du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie ainsi que des échanges de droits d'émission et des mécanismes fondés sur des projets, y compris le report prévu d'unités de la première période d'engagement sur la période d'engagement suivante, de même que les hypothèses retenues à cet égard pour présenter les objectifs de réduction des émissions qu'elles se sont engagées à atteindre, en vue de les rassembler dans un document de la série MISC à l'intention du Groupe de travail spécial à sa treizième session<sup>12</sup>.

23. Dans le cadre de la décision 1/CMP.1, le Groupe de travail spécial, à sa douzième session, a demandé au secrétariat d'établir à son intention, pour examen à sa treizième session, un document<sup>13</sup> qui:

a) Recense et étudie toutes les options juridiques disponibles, y compris celles proposées par les Parties, entre autres celles figurant dans le document FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.1, de manière à éviter tout hiatus entre la première période d'engagement et les périodes d'engagement suivantes;

b) Détermine les conséquences et incidences juridiques d'un hiatus éventuel entre la première période d'engagement et les périodes d'engagements suivantes.

24. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à examiner les documents mentionnés plus haut aux paragraphes 18 à 23 et, compte tenu des conclusions des ateliers qui auront lieu avant et pendant la session, à s'efforcer de résoudre les questions en suspens afin de remettre les résultats de ses travaux à la CMP à sa sixième session.

#### **4. Questions diverses**

25. Toute autre question soulevée pendant la session sera examinée au titre de ce point.

#### **5. Rapport de la session**

26. *Rappel*: Un projet de rapport sur les travaux de la treizième session sera établi pour adoption par le Groupe de travail spécial à la fin de la session.

27. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à achever l'élaboration du rapport, suivant les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

---

<sup>11</sup> FCCC/KP/AWG/2010/MISC.3.

<sup>12</sup> FCCC/KP/AWG/2010/MISC.4.

<sup>13</sup> FCCC/KP/AWG/2010/10.

## Annexe

### **Documents dont le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sera saisi à sa treizième session**

#### **Documents établis pour la session**

FCCC/KP/AWG/2010/8	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/KP/AWG/2010/9	Note relative au déroulement de la treizième session. Note du Président
FCCC/KP/AWG/2010/10	Considérations juridiques relatives à un hiatus éventuel entre la première période d'engagement et les périodes d'engagements suivantes. Note du secrétariat
FCCC/KP/AWG/2010/INF.2	Compilation of pledges for emission reductions and related assumptions provided by Parties to date and the associated emission reductions: update July 2010. Note by the secretariat
FCCC/TP/2010/3	Issues relating to the transformation of pledges for emission reductions into quantified emission limitation and reduction objectives: methodology and examples. Technical paper
FCCC/KP/AWG/2010/MISC.2	Views on the topics to be covered and the organizations/experts to be invited to the in-session workshop on the scale of emission reductions to be achieved by Annex I Parties in aggregate and the contribution of Annex I Parties, individually or jointly, to this scale. Submissions from Parties
FCCC/KP/AWG/2010/MISC.3	Proposals to address the implications of the issues identified in the work programme of the Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto Protocol, as specified in paragraph 49 (c) of document FCCC/KP/AWG/ 2008/8, for the scale of emission reductions to be achieved by Annex I Parties in aggregate and for the contribution of Annex I Parties, individually or jointly, to this scale. Submissions from Parties
FCCC/KP/AWG/2010/MISC.4	Available new data and information on their expected use in the next commitment period of land use, land-use change and forestry and emissions trading and the project-based mechanisms, including expected carry-over of units from the first commitment period to the next commitment period, as well as related assumptions made when presenting their pledges for emission reduction targets. Submissions from Annex I Parties

FCCC/KP/AWG/2010/MISC.5 Views on document FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.1 for consideration by the Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties at its thirteenth session, with a view to facilitating the updating of the document at least two weeks before the fourteenth session of the Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto Protocol. Submission from Parties

### Autres documents disponibles

FCCC/KP/AWG/2010/7 Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur sa douzième session tenue à Bonn du 1<sup>er</sup> au 11 juin 2010

FCCC/KP/AWG/2010/6 Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président

FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.1 Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Propositions d'amendements à apporter au Protocole de Kyoto comme suite au paragraphe 9 de son article 3

FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.2 Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.3 Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Échange de droits d'émission et mécanismes fondés sur des projets

FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.4 Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Gaz à effet de serre, secteurs et catégories de sources; paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des émissions anthropiques par les sources et de l'absorption par les puits; et autres questions méthodologiques

FCCC/KP/AWG/2010/6/Add.5 Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I

FCCC/KP/AWG/2010/3 Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur sa onzième session, tenue à Bonn du 9 au 11 avril 2010

FCCC/KP/CMP/2009/21 et Add. 1 Rapport de la Conférence des Parties agissant  
comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto  
sur sa cinquième session, tenue à Copenhague du  
7 au 15 décembre 2009

---